

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES (BPUF)

l'Acheteur

ÉTAT – Ministères Territoires, Écologie, Logement
DREAL Pays de la Loire

Représentant de l'acheteur (RA)

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement désignée par arrêté ministériel du 10 décembre 2021

Objet du marché

RN844 – Parti d'aménagement du périphérique nantais – Mise à jour

Référence DREAL : DREAL44-2026-020

N° prix	DÉSIGNATION DE LA PRESTATION ET PRIX D'APPLICATION EN TOUTES LETTRES -HORS TAXES-	PRIX FORFAITAIRE OU UNITAIRE EN CHIFFRES -HORS TAXES-
TRANCHE FERME		
1	<u>Prise de connaissance des documents existants</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.1.1, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
2	<u>Entretien avec les partenaires</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.1.2, toutes sujétions comprises. <u>L'unité :</u>	
3	<u>Finalisation du bilan des actions du PAPN</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.1.3, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
4	<u>Rapport de présentation des nouveaux projets recensés</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.1.4, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
5	<u>Définition des enjeux et des thématiques d'aménagement</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.1.5, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
6	<u>Définition d'une grille d'analyse des projets</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.1.6, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
Réunions		

N° prix	DÉSIGNATION DE LA PRESTATION ET PRIX D'APPLICATION EN TOUTES LETTRES -HORS TAXES-	PRIX FORFAITAIRE OU UNITAIRE EN CHIFFRES -HORS TAXES-
7	<u>Réunion en présentiel</u> Ce prix rémunère à l'unité les réunions en présentiel prévues dans le cadre de la prestation dans les locaux de la DREAL à Nantes. Il prend en compte toutes les sujétions, quel que soit le nombre nécessaire d'intervenants du titulaire à la réunion. <u>L'unité :</u>	
8	<u>Réunion en visio-conférence</u> Ce prix rémunère à l'unité les réunions en distanciel prévues dans le cadre de la prestation. Il prend en compte toutes les sujétions, quel que soit le nombre nécessaire d'intervenants du titulaire à la réunion. <u>L'unité :</u>	
9	<u>Préparation du comité technique</u> Ce prix rémunère à l'unité la préparation des supports pour le comité technique comme décrit à l'article 3.3 et 4.1.7 du CCTP. Il prend en compte toutes les sujétions, quel que soit le nombre nécessaire d'intervenants du titulaire pour la réunion. <u>L'unité :</u>	

N° prix	DÉSIGNATION DE LA PRESTATION ET PRIX D'APPLICATION EN TOUTES LETTRES -HORS TAXES-	PRIX FORFAITAIRE OU UNITAIRE EN CHIFFRES -HORS TAXES-
TRANCHE OPTIONNELLE N°1		
101	<u>Analyse des projets</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.2.1, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
102	<u>Définition des scénarios d'aménagements</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.2.2, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
103	<u>Définition et justification des priorités d'aménagement</u> Ce prix rémunère forfaitairement les prestations décrites dans le CCTP à l'article 4.2.3, toutes sujétions comprises. <u>Le forfait :</u>	
Réunions		
104	<u>Réunion en présentiel</u> Ce prix rémunère à l'unité les réunions en présentiel prévues dans le cadre de la prestation dans les locaux de la DREAL à Nantes comme décrit à l'article 3.3 du CCTP. Il prend en compte toutes les sujétions, quel que soit le nombre nécessaire d'intervenants du titulaire à la réunion. <u>L'unité :</u>	
105	<u>Réunion en visio-conférence</u> Ce prix rémunère à l'unité les réunions en distanciel prévues dans le cadre de la prestation comme décrit à l'article 3.3 du CCTP. Il prend en compte toutes les sujétions, quel que soit le nombre nécessaire d'intervenants du titulaire à la réunion. <u>L'unité :</u>	

N° prix	DÉSIGNATION DE LA PRESTATION ET PRIX D'APPLICATION EN TOUTES LETTRES -HORS TAXES-	PRIX FORFAITAIRE OU UNITAIRE EN CHIFFRES -HORS TAXES-
106	<u>Préparation du comité technique</u> Ce prix rémunère à l'unité la préparation des supports pour le comité technique comme décrit à l'article 3.3 et 4.2.4 du CCTP. Il prend en compte toutes les sujétions, quel que soit le nombre nécessaire d'intervenants du titulaire pour la réunion. <u>L'unité :</u>	
107	<u>Préparation du comité de pilotage</u> Ce prix rémunère à l'unité la préparation des supports pour le comité de pilotage comme décrit à l'article 3.3 et 4.2.4 du CCTP. Il prend en compte toutes les sujétions, quel que soit le nombre nécessaire d'intervenants du titulaire pour la réunion. <u>L'unité :</u>	